
Études de cas sur le plaidoyer

Népal : participation communautaire aux processus de planification du gouvernement

Thème :	Gouvernance
Approche de plaidoyer :	Suivi du budget gouvernemental Contrats sociaux et redevabilité sociale Recherche et analyse Sensibilisation des membres de la communauté Représentants du gouvernement : les sensibiliser

Le Népal a une loi de planification nationale censée être inclusive, qui permet aux communautés locales de contribuer aux plans et budgets locaux et de district. Le gouvernement central a toujours la possibilité de définir ses propres priorités, mais la loi fournit un mécanisme d'autonomisation des communautés locales qui leur permet d'exprimer leurs propres priorités et de faire entendre officiellement leurs préoccupations. Malheureusement, ce processus n'a suscité qu'un faible engagement. De nombreuses communautés n'ont même pas connaissance de cette possibilité et les décisions sont souvent prises par un groupe restreint d'hommes politiquement influents et auto-sélectionnés.

United Mission to Nepal (UMN), partenaire de Tearfund, avait entendu parler de cette loi et compris l'intérêt qu'elle présentait pour le travail qu'elle menait avec des communautés locales sur des questions de bonne gouvernance. Les membres de l'UMN ont donc fait des recherches sur la loi en se servant d'Internet, en contactant les ministères et en demandant à d'autres organisations ce qu'elles en savaient. Ces recherches les ont aidés à comprendre la faiblesse de l'engagement à faire respecter cette loi, et leur a permis de réfléchir à des moyens de la faire appliquer.

Ils ont aussi décidé de sensibiliser à cette loi pour permettre aux communautés de participer plus facilement au processus de planification locale, et pour améliorer la transparence et la redevabilité du gouvernement. Pour cela, ils ont organisé des réunions communautaires rassemblant des membres et des dirigeants de la communauté, des représentants des partis politiques et les médias, et ont mis en place des ateliers de formation.

Une fois informées de leur droit à participer à la planification locale, les communautés ont reçu un soutien pour élaborer des propositions reflétant leurs besoins et leurs priorités, et pour les présenter conformément à la loi. Ces réunions participatives ont fait en sorte que toutes les voix puissent se faire entendre, et ont permis de sélectionner des propositions qui reflétaient véritablement les préoccupations de la communauté. Cette action a également permis aux membres de ces

communautés, ainsi autonomisés, de poursuivre eux-mêmes le processus sans plus avoir besoin de soutien.